

AIDE MÉMOIRE PROGRAMMES SPORTIFS COVID-19 | 26 MARS 2021

TYPE DE PROGRAMME	PALIER D'ALERTE ROUGE** (MAXIMAL)	PALIER D'ALERTE ORANGE**	PALIER D'ALERTE JAUNE**
1. Programme sport-études : projet pédagogique particulier reconnu par le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur) et la Fédération de Basketball du Québec. Les élèves-athlètes ont un minimum de 15 heures d'encadrement sportif par semaine, le tout menant à une note sur le bulletin scolaire tout en respectant le cahier de charges de Basketball Québec.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes.
2. Concentration scolaire : projet pédagogique particulier reconnu par un centre de service scolaire dont l'enseignement du basketball est inclus dans la grille matière de l'élève-athlète, menant à une note sur le bulletin scolaire.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes.
3. Concentration scolaire reconnue Basketball Québec : projet pédagogique particulier reconnu par un centre de service scolaire et Basketball Québec dont l'enseignement du basketball est inclus dans la grille horaire de l'élève-athlète, menant à une note sur le bulletin scolaire tout en respectant le cahier de charges de Basketball Québec.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes.
4. Concentration hors maquette horaire reconnue Basketball Québec : programme reconnu par Basketball Québec. Il se doit de respecter le cahier des charges et les heures pour le développement de l'élève-athlète. L'encadrement ne se tient pas dans la grille matière ne menant pas à une note sur le bulletin scolaire.	En groupe-classe seulement les activités seul ou en dyade* sont permises. Elles doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement, ou un maximum de 8 athlètes par terrain provenant de différents groupes-classes, les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe, ou un maximum de 12 athlètes par terrain provenant de différents groupes-classes. Les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes.
5. Programme associatif : il est organisé par les municipalités, par un OBNL (Organisme à But Non Lucratif) ou par un OBL (Organisme à But Lucratif). Il offre du basketball organisé aux athlètes Enseignement supérieur : programme de basketball des cégeps et universités.	Activités sans contact pratiquée seule, en dyade*, ou avec les occupants d'une même résidence. Elles doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact. (Capacité d'accueil définie par le gestionnaire)	Les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact avec un maximum de 8 athlètes par terrain.	Les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes. Maximum de 12 athlètes par terrain.
6. Parascolaire : activité sportive organisée par le RSEQ à l'école ayant lieu avant ou après la grille horaire scolaire.	En groupe-classe seulement les activités seul ou en dyade* sont permises. Elles doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe seulement, ou un maximum de 8 athlètes par terrain provenant de différents groupes-classes, les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et sans contact.	En groupe-classe, ou un maximum de 12 athlètes par terrain provenant de différents groupes-classes. Les activités doivent être effectuées avec distanciation sociale de 2m et les mises en situation de compétition lors d'entraînement sont permises, avec contacts brefs, peu fréquents, ne dépassant pas un total de 15 minutes.

*Dyade : travail avec le même partenaire tout au long de la séance

** Pas de compétition, ni de spectateurs

Pour plus de détails, merci de nous contacter à : basket@basketball.qc.ca